

**COMPTE RENDU DU CTL du 17/10/2018.**  
**et du 23/10/2018 (2ème convocation).**  
**UN CTL QUI COMMENCE PAR LA FIN,**  
**UNE FIN DE NON-RECEVOIR**

**Propos liminaires.**

Monsieur le Président,

John Fitzgerald KENNEDY disait «l'art de la réussite consiste à s'entourer des meilleurs.»  
Alors, monsieur le Président, excusez-nous mais depuis quelques mois, vous avez l'art de réussir dans les politiques du pire.

En effet, vous bombardez sans retenue aux agents de différents services des risques psycho-sociaux. Après les SIE de TOUL et de PONT A MOUSSON, après une déstructuration non annoncée d'un accueil de la Cité, après un démembrement des SFP du département, jusqu'où irez-vous ?

Quant à l'accueil renouvelé de la Cité Administrative depuis le 1<sup>er</sup> septembre, il provoque un pétage de plomb des agents de tous les SIP.

Comme nous vous l'avions déjà dit lors du dernier CTL, nous vous demandons de revoir votre copie et nous exigeons que l'avis du CHSCT soit donné pour la déstructuration de l'accueil de la cité.

Nous vous demandons aussi la transparence sur le projet d'expérimentation des agences comptables suite à une fiche technique transmise aux organisations syndicales le 17 septembre 2018.

Votre discours est contradictoire entre les bonnes intentions affichées dans le Plan Annuel de Prévention des risques psycho-sociaux et les annonces à la hussarde de vos réformes.

Ceci est à mille lieux de rassurer vos agents.

Et cela est en opposition avec vos missions de président du CHSCT et de Directeur.

Pour l'accueil de la cité, voici sa réponse.

**La mise en place d'un accueil sur rendez-vous Immédiat**

**Avant de commencer ce compte-rendu, nous tenons à vous informer que Solidaires Finances Publiques a demandé un EDD (Espace de Discussion) pour les collègues du SIE de TOUL suite à la suppression de leur service le 1er janvier 2019.**

M. BABEAU nous accueille en nous précisant qu'il va commencer par la fin, en effet il s'attendait à ce qu'on lui parle de la souffrance au travail de ses agents. Nous soumettons donc à votre avis les incantations de M. le Président: «Le directeur ne dit pas qu'il faut tout faire, car

« **A l'impossible nul n'est tenu**, si l'administration centrale n'est pas contente, j'assume.»

A toutes et à tous, essayez de porter cette bonne parole à votre chef de service au moment opportun. Malgré tout, M. BABEAU estime la nécessité d'indicateurs qui d'après lui sont comme le tableau de bord d'une automobile. Mais il a beau mettre de l'huile, le voyant de surchauffe reste allumé et les agents pétent un joint.

**BILAN SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL 2017.**

49 fiches de signalement sont remontées à l'assistant de prévention, 3 «article 40» c'est-à-dire 3 actions en justice.

Nous expliquons que la restriction dans les modalités de paiement dégrade les relations usagers-agents. Cette décision nationale ne tient aucun compte des réalités du terrain et c'est aux agents de

gérer au quotidien.

Pour M. BABEAU, c'est la loi et on se doit de la respecter. Nous lui rétorquons que ce respect est à double sens, alors pourquoi ne pas la respecter dans les procédures, notamment avec la suppression de l'accusé de réception.

#### RAPPORT D'ACTIVITE 2017 DU CHSCT.

6 séances plénières en 2017 dont une dédiée à la DIRCOFI et à l'INSEE.

##### 1) REPARTITION DU BUDGET PAR DIRECTION :

Actions inter-directionnelles (formations, fournitures diverses, stocks communs.) **54 557,68 €**  
Actions DDFIP 54 **77 824,05 €** - Actions DIRCOFI EST **1 769,14 €** - Actions INSEE **342,23 €**  
Actions Délégation du Directeur Général **258,90 €** - **TOTAL 134.752 €**

##### 2) REPARTITION DU BUDGET PAR NATURE DE DEPENSES :

<b>NATURE DE L'ACTION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>Pourcentage</b>
Formations	34 934	25,9%
Fauteuils de bureau ergonomiques	19 138	14,2%
Aménagement de postes de travail	19 246	14,3%
Sécurité des agents	21 794	16,2%
Sécurité incendie	1 180	0,9%
Ambiance lumineuse	3 720	2,8%
Trousses de secours SST	1 874	1,4%
Ambiance climatique	31 071	23,1%
Fournitures CHS-CT	386	0,3%
Diagnostic amiante cité bâtiment H	1 410	1,0%
<b>TOTAL</b>	<b>134 752</b>	<b>100%</b>

#### Tableau de bord de veille sociale.

Nous faisons remarquer que les heures écrêtées représentent l'équivalent d'1,5 agent/année, que ces heures écrêtées concernent principalement les services en sous-effectif. Et que le nombre de jours de congé mis en CET soit 2.925 jours représente 15 agents en temps plein donc autant d'heures supplémentaires non payées et offertes à l'administration.

#### Présentation du DUERP et du PAP

4 risques sont classés A, 135 B, 254 C et 89 D.

Les Risques psycho-sociaux (RPS) augmentent de 23 à 29 %, les risques d'agression de 6 à 10 % les exigences au travail sont surreprésentées.

Pour la 1ère fois, apparition des risques de conflit de valeur, en fait, les agents ne comprennent plus ce qu'ils font.

Nous avons fait ajouter au PAP 2 RPS, l'un lié aux restructurations annoncées (souvent à la hussarde), l'autre à la mise en place de nouvelles règles de gestion et de mutation.

#### Évolution de l'organisation du CSP d'initiative des particuliers

On nous annonce l'intégration de la cellule infra départementale au PCRP et le transfert de l'activité CSP d'initiative encore exercée dans les 4 SIP de Briey, Pont à Mousson, Lunéville et Toul.

Les agents concernés l'ont appris de façon abrupte.

Parallèlement, le CSP de régularisation qui constitue le prolongement des travaux de gestion demeure une mission réalisée par le SIP territorialement compétent.

Une première pour les règles de mutation, les agents de BRIEY et LUNEVILLE souhaitant suivre la mission et conserver leurs tâches devront faire une demande de mutation au niveau national pour la résidence de NANCY malgré la promesse du maintien sur place... et travail à distance pendant un certain temps.

Pour les locaux, la direction reste muette.

Les organisations syndicales ont voté CONTRE à l'unanimité.

#### Programme «Transparence sur la qualité et l'efficacité des services publics »

Alors que la mode actuelle est de traquer les lourdeurs et de chercher les simplifications, la

DG nous impose de nouveaux indicateurs.

La DG a identifié sept indicateurs qui seront affichés à terme dans tous les SIP.

Quatre indicateurs seront affichés dès 2018 :

- le taux de réclamation (IR-TH-CAP) traitées dans le délai d'un mois (indicateur JF03) : indicateur faisant déjà partie du dispositif de performance et déclinable structure par structure ;

- le taux d'usagers satisfaits de nos services en ligne (indicateur SI19) : mis en œuvre pour la première fois dans le cadre du PAP 2018, cet indicateur est mesuré à la maille nationale ;

- le taux de satisfaction globale de l'utilisateur : il correspond au taux de satisfaction résultant de l'enquête annuelle et nationale de satisfaction des usagers de la DGFIP ;

- le taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous : il s'agit d'une nouvelle mesure de qualité, spécialement conçue à cet effet, qui sera déclinée structure par structure.

Deux autres indicateurs seront ajoutés en 2019 :

- le taux de courriels envoyés via la messagerie sécurisée ayant obtenus une réponse dans un délai d'une semaine : il s'agit d'une nouvelle mesure, spécialement conçue à cet effet, qui sera déclinée structure par structure ;

- le taux d'usagers ayant trouvé claire la réponse à leur question (au guichet, au téléphone, par internet) : il s'agit d'une mesure nouvelle, spécialement conçue, qui sera dans un premier temps effectuée à la maille nationale, à partir de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers.

Enfin, un dernier indicateur sera déployé en 2020 :

- Le taux d'usagers satisfaits à la suite d'un échange avec un conseiller téléphonique (dans les centres de contact) : il s'agit d'une mesure nouvelle, spécialement conçue, qui pourra être déclinée structure par structure, en fonction de la couverture géographique du centre de contact.

Ils couvrent l'ensemble des canaux de contact (guichet, téléphone et internet), permettent de valoriser l'offre de services de la DGFIP auprès du public (APRDV, messagerie sécurisée, centres de contact), ainsi que l'activité des services.

Une administration bien pointilleuse alors même qu'elle a oublié 2 milliards d'euros à ventiler.

#### Modification des horaires de l'accueil du public au guichet de la Paierie départementale

On harmonise les horaires de la paierie départementale à ceux du Conseil Départemental, site hébergeant.

Solidaires Finances publiques a voté POUR cette adaptation de bon sens.

#### **Point sur les réorganisations de service au 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

Transfert SIE de PONT A MOUSSON au SIE de NANCY Nord-ouest.

Transfert SIE de TOUL au SIE de VANDOEUVRE.

Transfert de la partie hospitalière de la trésorerie de MAXEVILLE vers celle de PONT A MOUSSON, idem pour BLAMONT vers LUNEVILLE.

Un avis défavorable de Solidaires Finances au chsct convoqué le 16 octobre avait été donné la veille et une demande officielle d'un Espace de Discussion a été déposé auprès du président du chsct pour les collègues du SIE de Toul

Nous demandons des informations sur la mise en place d'une expérimentation d'agence comptable sur NANCY, la direction répond que ceci est hors de propos et qu'il n'y a aucune urgence en la matière. En effet, nous avons connaissance de la tenue d'une réunion de comptables et d'élus locaux du Grand Est sur ce sujet dans les salons de la Mairie de Nancy avec des Collègues de Bercy.

#### **CTL BIS du 23 octobre 2018.**

Suite au vote négatif unanime de toutes les OS du 17/10/2018, l'évolution de l'organisation du CSP d'initiative des particuliers donne lieu à une nouvelle convocation.

Deuxième vote CONTRE unanime.

Le débat continue, nous revenons à la charge sur l'expérimentation de l'agence comptable, et maintenant que la vérité a éclaté, nous vous laissons seul juge des réponses de M. SAUVAGE lors de ce CTL de l'an de grâce deux mil dix huit, «on ne peut pas dire grand-chose de ce projet de loi, on s'interroge, il n'y a pas de déclinaison, on en parlera le moment venu.»

Pour Eric SAUVAGE, rien de nouveau pour la BCR, aucun changement n'est prévu.

Dix jours après, les collègues de la BCR apprenaient leur déménagement pour laisser place à la cellule CSP (contrôle sur Pièces).

Fusion des Services de Publicité Foncière SPF) au 01/05/2019.

Pour le SPF de Briey, nous demandons qu'une antenne soit mise en place. Refus de M. SAUVAGE au motif que le SPF de Briey compte moins de 10 agents. Toutefois, il explique qu'une annexe «éphémère» sera laissée sur place le temps du maintien en activité du chef de service... Les agents désirant suivre la mission devront faire une demande de mutation pour NANCY mais resteront sur place et feront du travail à distance. Nous pensons qu'une antenne serait mieux pour les agents car ainsi ils bénéficieraient de garanties (maintien au Tagerfip par exemple) que l'annexe ne permet pas.

### **Quelques brèves.**

Nous avons appris de façon officieuse que la Métropole du Grand Nancy s'était proposée pour être agence comptable expérimentale au 01/01/2020. Mais, comme dirait M. BABEAU, il n'y a pas le feu au lac.

Proposition de loi n° 1279 relative à la suppression de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable dans les collectivités territoriales enregistrée le 03/10/2018 : extraits.

Le principe de séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable, qui remonte à la révolution, apparaît comme obsolète et constitue un facteur de coûts de gestion inutiles qu'il convient de supprimer. Deux raisons essentielles motivent jusqu'alors la séparation ordonnateur/comptable : la sécurité dans la gestion des fonds publics et une division rationnelle du travail.

Dans cette hypothèse, et pour éviter le travers de l'autocontrôle, le comptable public local deviendra un commissaire des comptes publics locaux ne conservant comme missions que celles visant à garantir le respect des textes : la réglementation financière comme les principes et les référentiels comptables. Il cesserait donc de co-piloter la fonction financière avec l'ordonnateur : il ne prendrait plus en charge les titres de recettes et les mandats de dépenses, il ne tiendrait plus la comptabilité de la collectivité et n'assumerait plus les fonctions de caissier.

Son action serait entièrement vouée à garantir la conformité aux textes : conformité aux règles budgétaires et à la réglementation financière, conformité aux principes généraux de la comptabilité d'exercice, aux normes et aux instructions comptables. Son travail se rapprocherait ainsi de celui d'un commissaire aux comptes.

Le projet de loi de finances pour 2019 et son rapport spécial sur le programme 156 (celui qui porte les crédits de la DGFIP) posent les bases de notre futur administratif. En outre, après l'article 40 de la loi sur la modernisation de la vie des entreprises qui permet au comptable public "d'externaliser" le recouvrement de certaines taxes et impôts dont il est responsable, l'article 63 du PLF l'autorise à faire appel à des tiers pour assurer l'encaissement et le décaissement des mêmes produits...

### **Autres news :**

Pour pallier les manques en moyens humains, pour colmater les brèches dans l'organisation du travail, pour réussir un des prérequis à toute fusion de SPF, pour continuer la marche forcée des réorganisations, encore une fois, la DGFIP menace de taper sur les agent-es, leur gestion et leurs conditions de travail.

Ainsi, dans le 54, les services de publicité foncière seront fermés les après-midi du mois de décembre. Ceci afin d'éviter de réitérer les 2 milliards oubliés sur les comptes d'attente de l'enregistrement de l'année dernière.

Le Directeur général a passé des consignes afin de demander que le maximum d'agentes et d'agents soient présents au niveau de toutes les plate-formes (SIP, Accueil), et ceci à compter de la première semaine de janvier. Concrètement il est demandé aux agents de prendre en priorité la semaine de Noël, la semaine suivante étant réservée aux agents ayant des contraintes particulières...

Le mois de janvier va être marqué par d'une part l'arrivée du PAS, d'autre part la tenue des CT locaux qui vont décliner les suppressions d'emplois. Avec les premières remontées faisant état de restrictions sur les congés en janvier, mais aussi en décembre pour les SPFE, SDE et SPF, les occasions de mobilisations ou de réactions collectives et/ou éparpillées ne sont pas à exclure. Afin de les couvrir, Solidaires Finances Publiques a déposé un préavis de grève qui couvrira la période allant du 7 décembre 2018 au 31 mars 2019.